



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement à distance

Question écrite n° 102224

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dysfonctionnements du Centre national d'enseignement à distance (CNED). La scolarité est perturbée depuis le début de l'année scolaire, il manque aujourd'hui à certains élèves l'intégralité des enseignements de l'année. Certains enfants ne peuvent pas étudier des matières essentielles comme le français ou les mathématiques. En plus, il faut préciser que le personnel administratif est difficilement joignable par téléphone compte tenu du décalage horaire. Le CNED est aujourd'hui essentiel pour de nombreuses familles françaises vivant hors de France. Il permet aux familles françaises expatriées d'avoir une solution moins onéreuse que les établissements privés. Le député lui rappelle que sans aide des entreprises aux frais de scolarisation, il est difficile voire impossible d'inscrire les enfants français dans des établissements scolaires privés étrangers. Il lui demande donc si le Gouvernement entend permettre aux enfants expatriés inscrits au Centre national d'enseignement à distance de réaliser leur étude dans les mêmes conditions et dans le respect du principe d'égalité des chances.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102224

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 679

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)